CANTON DE VAUD

COMMUNE D'EYSINS

17/14

Mod. pub. 2
Bande fr. 0.08
Mod. pub. 9
11

PLAN D'EXTENSION

fixant la limite des constructions des RC 4e, 10e, 10f, 11c, 15e, et des rues du village

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30.07.84
Le Syndic: Secrétaire:

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 12.12.84
Le Président: Le Secrétaire:

Mis à l'enquête publique du 24.08.84 au 24.09.84
Le Syndic: Secrétaire:

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT dans sa séance du 24 JUIL. 1985
l'attest: LE CHANCELIER:

N° 1157/J

Nyon, le 14 mai 1984

ECHELLE 1:500

LEGENDE

LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Légèle en conformité des dispositions de l'article 72 de la loi sur les routes.
Mètrleur en vertu d'une dérogation antérieure

2.1 Nouvelle

Limite territoriale

Rudée

2.3 Surface sur laquelle les bâtiments peuvent être transformés. En cas de reconstruction totale, après destruction des 3/4 au moins du bâtiment, la limite des constructions devra être respectée.

2.6 Front d'implantation obligatoire

2.7 Bande d'implantation obligatoire